

Annexe F - Exemple de calcul pour un scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle

Données électorales :

-4 sièges sont à pourvoir	-3 listes en présence	-452 votants
-17 bulletins blancs	-0 bulletins nuls	- 435 suffrages exprimés.

Nombre de suffrages obtenus pour chaque liste :

-Liste A : 160 voix	-Liste B : 68 voix	-Liste C : 207 voix
---------------------	--------------------	---------------------

Attribution des sièges au quotient électoral :

Calcul du quotient électoral : $\frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}} \rightarrow \frac{435}{4} = 108,75$

Attribution des sièges : Le nombre de siège obtenu pour chaque liste, au quotient électoral est égal à : $\frac{\text{Nombre de suffrages obtenus}}{\text{quotient électoral}}$, arrondi à l'entier supérieur soit :

- Pour la liste A : $\frac{160}{108,75} = 1,47 \rightarrow 1$ siège obtenu au quotient électoral
- Pour la liste B : $\frac{68}{108,75} = 0,62 \rightarrow 0$ siège obtenu au quotient électoral
- Pour la liste C : $\frac{207}{108,75} = 1,90 \rightarrow 1$ siège obtenu au quotient électoral

1 siège est attribué au quotient électoral à la liste C et 1 siège à la liste A. Il reste à pourvoir 2 sièges.

Attribution des sièges restant au plus fort reste :

Attribution des sièges : Les sièges restant sont obtenus, successivement, par la liste obtenant le plus fort reste selon le calcul suivant : Nombre de suffrages obtenus – (Nombre de sièges déjà obtenu X quotient électoral) soit :

- Pour la liste A : $160 - (1 \times 108,75) = 51,25$
- Pour la liste B : $68 - (0 \times 108,75) = 68$
- Pour la liste C : $207 - (1 \times 108,75) = 98,25$

Le premier siège est attribué à la liste C. Le second siège est attribué à liste B.

Résultat final :

Liste A : 1 siège	Liste B : 1 siège	Liste C : 2 sièges
-------------------	-------------------	--------------------

Soit les candidats numérotés à partir de 1 dans l'ordre de présentation de la liste :

A1 devient titulaire avec A2 comme suppléant. B1 devient titulaire avec B2 comme suppléant. C1 et C2 deviennent titulaires avec comme suppléants respectifs C3 et C4.